

Confirmation d'inscription/invitation

Le nombre de participants est limité à 16 au maximum. Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée.

Frais de cours

La participation au cours n'est possible qu'après paiement préalable.

Annulation et frais d'annulation

Si vous êtes contraint(e) de vous désinscrire pour une raison telle que maladie, absence pour cause de vacances, collision de dates, service militaire, etc., la règle suivante s'applique:

- les annulations doivent être communiquées par écrit par e-mail
- les absences ne sont pas remboursées

Frais d'annulation

- jusqu'à 14 jours avant le début du cours: 50% des frais de cours, ensuite 100%

Transfert

- jusqu'à 14 jours avant le début du cours: sans frais
- jusqu'à 5 jours avant le début du cours: CHF 20
- jusqu'à 2 jours avant le début du cours: CHF 50
- Diverses assurances proposent une assurance frais d'annulation, comme par exemple ERV/Helvetia.

Annulation des cours par EUROBUS

Si le cours ne peut pas avoir lieu en raison d'un cas de force majeure (y compris maladie/accident du responsable du cours) ou en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions, aucun droit ne peut être revendiqué auprès d'EUROBUS.

Clause de non-responsabilité/assurance

Pour tous les cours organisés par EUROBUS, toute responsabilité pour les dommages causés est exclue. Les participants sont eux-mêmes responsables d'une couverture d'assurance suffisante. EUROBUS ne peut pas être tenu responsable du vol ou de la perte d'objets.

Le lieu de juridiction est Bienne.